

Signature de la convention-cadre relative à l'universitarisation du Centre Hospitalier Sud Francilien

suivie par la signature d'une convention d'association hospitalo-universitaire dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire Île-de-France Sud

Mardi 21 avril 2026 – Centre Hospitalier Sud Francilien

SOMMAIRE

P. 03

Signature du premier accord-cadre d'universitarisation en Île-de-France

P. 04

Le CHSF engagé dans la stratégie territoriale d'universitarisation

P. 06

14 filières hospitalo-universitaires projetées au CHSF à l'horizon 2030

P. 07

Un soutien à l'attractivité du territoire du GHT Île-de-France Sud décliné par une convention d'association entre le GHT et le GHU AP-HP. Université Paris-Saclay

P. 09

Annexes

Signature du 1^{er} accord-cadre d'universitarisation territoriale en Île-de-France

Dans un souci de renforcement de l'attractivité territoriale et en réponse aux attentes fortes des élus, l'Agence Régionale de Santé Île-de-France a initié en 2024 une stratégie d'universitarisation des centres hospitaliers franciliens. Portée en coordination étroite avec la conférence des doyens d'universités, l'AP-HP et les élus locaux, cette démarche vise à créer ou renforcer des équipes hospitalo-universitaires au sein d'établissements, en particulier en grande couronne pour rapprocher la formation, la recherche et les soins, des lieux de vie des étudiants et des populations.

À travers cette dynamique, l'Île-de-France affirme une ambition forte : faire de l'universitarisation un outil au service de l'égalité d'accès aux soins, de l'excellence médicale et de l'attractivité durable de l'ensemble de ses territoires.

Signé le 21 avril 2026, le premier accord-cadre d'universitarisation d'Île-de-France soutient l'engagement du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) dans les soins, l'enseignement et la recherche et l'implication de l'Université Paris-Saclay dans son ancrage territorial.

En confirmant l'universitarisation de l'établissement par le renforcement conventionnel avec l'Université Paris-Saclay, cet accord donne au CHSF et au GHT Île-de-France Sud dont il est l'établissement support, les ressources nécessaires pour consolider sa position de pôle d'excellence, au service d'un bassin de population de plus de 900 000 habitants.

Cette signature représente une étape décisive dans la trajectoire de l'établissement et dans la relation nouée avec ses partenaires :

- **cet accord associe le CHSF à la stratégie territoriale de site universitaire de l'Agence Régionale de Santé et conforte les liens universitaires du CHSF avec l'Université Paris-Saclay,**
- il met en lumière **l'investissement du Département de l'Essonne et de l'Agglomération Grand Paris Sud** pour faciliter l'accès des habitants du territoire à une offre de santé publique de pointe,
- il approfondit les **partenariats solides noués depuis 2013 avec l'AP-HP et l'Université Paris-Saclay** ayant permis la création de 3 filières hospitalo-universitaires (endocrino-diabétologie, neurologie et hématologie).

Cette convention-cadre formalise les engagements des autorités académiques, sanitaires et des deux collectivités territoriales partenaires de l'établissement sur la période 2026 - 2030.

Le CHSF engagé dans la stratégie territoriale d'universitarisation de l'ARS

L'accord cadre conclu sur la période 2026-2030 pose les premiers jalons en Île-de-France de la **stratégie territoriale d'universitarisation portée par l'Agence Régionale de Santé**, en partenariat avec la Conférence des doyens d'Île-de-France.

Concrètement, l'accord-cadre 2026-2030 encourage :

- **une organisation coordonnée des activités cliniques entre le CHSF et l'AP-HP** dans les filières de soins identifiées afin de consolider l'offre de soins publique du territoire sud-francilien. Cette coordination donnera lieu à des coopérations renforcées avec l'AP-HP impactant favorablement l'exercice des professionnels de santé et l'offre de soins territoriale (staffs cliniques communs, postes et temps médicaux partagés, consultations avancées, adressages réciproques...). Ce partenariat favorisera l'accès aux expertises de référence et aux soins de recours dans une logique de gradation des soins.

- **des actions coordonnées CHSF, AP-HP et Université Paris-Saclay en matière de recherche et d'innovation** tant en terme de promotion, d'investigation et de développement de services supports mutualisés. Ces actions pourront se traduire pour le CHSF par un accès facilité aux expertises spécialisées d'appui à la recherche clinique et à l'innovation.

Cette coopération renforcée donnera l'opportunité à l'AP-HP de coopérer avec l'écosystème de recherche et d'innovation du CHSF (GIP Genopole, AFM Téléthon, Université Evry Paris-Saclay, Réseau Evry-Sénart Sciences et Innovation) et à l'Université Paris-Saclay de développer les partenariats noués avec le GIP Genopole et le CHSF.

- **une dynamique de soins, d'enseignement et de recherche qui favorisera l'attractivité du CHSF comme lieu d'exercice et de formation.** Cette dynamique se traduira par des engagements financiers portés par l'ARS et les collectivités favorisant les recrutements hospitalo-universitaires. Elle favorisera **l'accueil et l'intégration professionnelle d'étudiants des filières médicales et paramédicales** en 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

Un potentiel de 11 filières hospitalo-universitaires supplémentaires projeté au CHSF

L'accord-cadre d'universitarisation accompagne l'établissement dans le développement de ses filières hospitalo-universitaires. Selon les projections de l'accord-cadre, le potentiel du CHSF pourrait concerner 11 services universitaires supplémentaires représentant près du tiers de l'offre de soins de l'établissement.

Ce soutien à des filières hospitalo-universitaires ciblées au CHSF permettra de créer les conditions d'un écosystème favorable au recrutement de personnels hospitalo-universitaires, de praticiens à temps partagé et de soignants engagés dans la recherche et l'innovation.

L'accord-cadre prévoit de consolider les trois filières hospitalo-universitaires actuelles du CHSF : endocrino-diabétologie, neurologie et hématologie.

En parallèle, deux filières supplémentaires pourraient être mises en place, à moyen terme, en hygiène hospitalière et en néphrologie. L'accord prévoit la création de trois postes hospitalo-universitaires dans ces spécialités.

Dans ces 5 spécialités, un contingent de 5 postes hospitalo-universitaires supplémentaires¹ est projeté.

À l'horizon 2030, neuf autres filières ont été identifiées comme éligibles à une structuration hospitalo-universitaire avec l'UFR de Médecine de l'Université Paris-Saclay. Les 9 services hospitaliers concernés² justifient d'une activité significative dans le domaine de la recherche avec 136 études recensées sur la période 2021-2024 et près de 5 000 inclusions dénombrées.

¹ 3 postes de Chefs de Clinique CCU-AH (neurologie, hématologie, néphrologie), un poste de Maître de conférence MCUPH (néphrologie) et un poste d'Assistant Hospitalier Universitaire AHU (hygiène hospitalière). Ces postes s'ajoutent aux 8 existants dans l'établissement (5 en Endocrino-Diabétologie, 2 en Neurologie et 1 en Hématologie).

² Rhumatologie, ORL-Chirurgie Maxillo-Faciale, Cardiologie, Radiologie Interventionnelle, Pédiatrie générale, Médecine néonatale, Hépatogastro-Entérologie, Médecine d'urgence, Médecine Intensive/Réanimation.

● Recrutements co-financés par le Département de l'Essonne et l'Agglomération Grand Paris Sud
Partenaires du CHSF dans le domaine de l'innovation en santé, le Département de l'Essonne et l'Agglomération Grand Paris Sud s'engagent dans le montage financier de ces postes et contribuent à faciliter les conditions de travail et d'études des bénéficiaires (financements de thèses, aides à la mobilité, soutien à l'acquisition d'outils dédiés...).

L'Agglomération Grand Paris Sud maintient son investissement annuel de 40 000€ consacré depuis 2020 au co-financement de postes hospitalo-universitaires. La collectivité a accompagné le CHSF dans la création de ses 3 premiers services universitaires. Elle renouvelle son soutien sur la période de l'accord-cadre avec un investissement équivalent (soit 200 000€ sur la période de l'accord-cadre).

Le Département de l'Essonne a également acté le principe d'un soutien financier pour donner au CHSF la capacité de progresser dans la voie de l'universitarisation. **De 2026 à 2030, le Département de l'Essonne consacra 200 000€ au co-financement de postes hospitalo-universitaires avec un soutien particulier de la filière d'hématologie.** Cet investissement inclut la participation aux frais liés aux conditions d'études et de recherche des bénéficiaires.

● Un soutien financier et méthodologique de l'ARS

Sur la période de l'accord-cadre, l'ARS financera la part universitaire de 5 à 10 postes de chef de clinique des universités-assistants des hôpitaux ou de professeurs associés ainsi que de 2 postes de Praticien Hospitalier Universitaire.

● Un soutien financier et méthodologique de l'ARS (suite)

L'Agence apportera également son concours au déploiement des nouveaux métiers soignants et des pratiques avancées dans les filières hospitalo-universitaires du CHSF. Elle soutiendra l'accès aux outils de formation par la simulation dans ces filières.

Elle contribuera, dans son champ de compétences, à toute mesure permettant de lever les freins pour l'accueil d'étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

Par ailleurs, l'Agence maintiendra le financement (à hauteur de 60%) des postes d'assistants partagés avec l'AP-HP dans le cadre de son appel à candidature annuel.

● Une coopération intensifiée avec le GHU AP-HP. Université Paris-Saclay

La mise en oeuvre de cet accord intensifie la coopération nouée depuis 2013, date de la première convention-cadre sur la recherche, avec l'AP-HP.

En application de l'accord-cadre, l'AP-HP s'engage à consolider dans les filières hospitalo-universitaires identifiées une offre de soins graduée.

Le GHU apportera son appui dans la définition et la mise en oeuvre du projet stratégique de recherche clinique déployé au CHSF.

Il veillera à faciliter l'accès du CHSF à ses projets de recherche ainsi qu'à ses actions de formation et d'information. Il associera le CHSF aux actions d'animation territoriales des activités de recherche et d'innovation qu'il réalise.

● Un engagement fort des UFR de Médecine et de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay

Dans le cadre de l'accord-cadre, l'Université Paris-Saclay s'engage à faciliter l'affiliation des candidats du CHSF à ses Unités Mixtes de Recherche universitaires. Elle ouvrira des places de stages au CHSF dans le cadre du deuxième cycle des études médicales, en particulier dans les filières hospitalo-universitaires identifiées par la convention.

Elle facilitera l'accès au Centre de Ressources bibliographiques de l'université pour les praticiens hospitaliers du CHSF qui développent des activités de recherche.

Un soutien à l'attractivité du territoire de santé du GHT Île-de-France Sud

décliné sous la forme d'une convention d'association entre le GHT, le GHU AP-HP, Université Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay.

Le GHU AP-HP, Université Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay et les établissements du GHT Île-de-France Sud s'engagent à coordonner leurs missions en terme de :

- Enseignement et formation des professionnels de santé ;
- Recherche et Innovation ;
- Gestion de la démographie médicale ;
- Référence et recours.

● Enseignement et formation des professionnels de santé

La coordination favorisera notamment :

- **pour les métiers soignants** : la mise en réseau de l'Institut de Formations Paramédicales du GHT, des 7 IFSI du département universitaire de formation en sciences infirmières de la Faculté de Médecine et des 4 IFSI du GHU. Cette mise en réseau contribuera à l'adossement universitaire des filières d'Infirmier.e.s Diplômé.e.s d'État et de Manipulateur.trices en Électroradiologie Médicale de l'IFPM. Elle contribuera à rendre plus lisible l'offre de stage territoriale. Elle favorisera une politique coordonnée sur les pratiques avancées et la promotion de terrains de stages.
- **pour la formation initiale des étudiants de médecine** : se traduisant par la valorisation de l'offre de stages du CHSF à l'intention des étudiants des 2^{ème} et 3^{ème} cycle et par une meilleure coordination dans l'affectation des étudiants.
- **pour la formation continue et le développement professionnel** : une meilleure lisibilité de l'offre de formation continue sur le territoire (notamment celle développée par les UFR de Médecine et de Pharmacie), un guichet unique pour la gestion des demandes et le développement de l'offre de formation par simulation.

● Recherche et Innovation

La coordination s'attachera notamment à faciliter :

- la réponse commune à des Appels à Projets et aux Appels à Manifestation d'Intérêt,
- une meilleure intégration des gouvernances recherche clinique,
- l'information réciproque des projets de recherche clinique et à intensifier les actions de communication et d'animation,
- une politique commune de dynamisation des inclusions de nature à optimiser les financements nécessaires,
- une meilleure visibilité des expertises méthodologiques du GHU (formations, webinaires...) et de l'Université Paris-Saclay,
- le recours à des expertises spécialisées d'appui à la recherche clinique.

● Gestion de la démographie médicale

La coordination veillera à actionner les leviers de soutien en ressources humaines médicales à l'offre de soin publique sur les spécialités considérées de façon conjointe comme prioritaires sur le territoire du GHT IDF Sud, notamment par :

- le « sourcing » de jeunes praticiens seniors en optimisant en premier lieu le recours au dispositif des assistants spécialistes partagés,
- la construction de parcours de consolidation des compétences des praticiens associés à diplôme hors union européenne,
- l'amélioration du maillage territorial des expertises au moyen de consultations avancées et de temps médicaux partagés de praticiens HU et non HU.

● Référence et recours

La coordination s'attachera à consolider l'organisation du recours et de l'expertise pour permettre une meilleure prise en charge des patients du territoire.

Dans cette optique, les établissements membres du GHT s'engagent à adresser prioritairement, pour les activités de référence et de recours couvertes par un partenariat les patients de leur territoire, dans le respect du libre choix des patients. Le GHU veillera pour sa part à faire de même pour les patients issus du territoire du GHT et qui relèvent des compétences de ces derniers.

Dans le cadre de cette convention, le GHU et le GHT s'engagent réciproquement à :

- consolider les coopérations historiques ou émergentes par des projets médico-soignants co-construits, sur les orientations du PMSP,
- renforcer et ouvrir les coopérations, le cas échéant en impliquant le GHNE, dans les situations où la maille départementale serait plus adaptée au déploiement des projets,
- explorer de nouveaux thèmes (notamment permis par le périmètre nouveau du GHU).

ANNEXES



Le Centre Hospitalier Sud Francilien

Le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) a fait de la recherche et de l'innovation un axe stratégique de son projet médical.

L'établissement dispose depuis 2019 d'une Unité de Recherche Clinique dans des locaux dédiés occupant une surface de 300m² dans l'enceinte de l'hôpital. Cette unité a développé une dimension territoriale à l'échelle du Groupement Hospitalier de Territoire Île-de-France Sud.

Le rapport 2025 d'activités recherche met en évidence le niveau élevé de production scientifique du CHSF avec 239 études en cours, 124 publications et 1 458 patients inclus. Ce niveau, associé à la qualité des publications, permet au CHSF de se positionner à la 4^{ème} place régionale (hors CHU) dans le classement SIGAPS.

En 2025, l'activité recherche de l'établissement a été valorisée par un financement de 1,6M€¹ (hors part enseignement) du ministère de la Santé.

Le CHSF poursuit une feuille de route en matière de recherche ambitieuse autour de 5 orientations partagées avec les collectivités territoriales :

- la **consolidation des conventions hospitalo-universitaires ciblées**,
- la **mise en valeur du potentiel de formation médicale** exercé par le CHSF avec le soutien de l'ARS et des équipes du GHU AP-HP Université Paris-Saclay,
- le **développement de l'innovation en santé technologique ou biotechnologique** en s'appuyant sur les partenariats actifs noués avec le GIP GENOPOLE et le réseau territorial académique et scientifique Evry-Sénart Sciences et Innovation,
- la **création d'un entrepôt de données de santé (EDS)**, incontournable pour la collecte et le partage de données administratives et médicales,
- le **renforcement des coopérations avec le Groupement Hospitalier Nord Essonne** en ouvrant l'unité de recherche clinique du CHSF à ses services promoteurs en matière de recherche.

En 2024 et 2025, deux projets portés par les équipes hospitalo-universitaires du CHSF ont bénéficié d'une reconnaissance nationale. Il s'agit :

- du projet de « **tiers lieu d'expérimentation en santé** » porté par l'équipe de Diabétologie en partenariat avec le GIP Genopole. Retenu par le Plan national « Innovation Santé France 2030 », il vise à déployer des solutions numériques innovantes dans la prise en charge du diabète.
- de l'**étude « DIVA »** portée par l'équipe de Neurologie, retenu par le Programme Hospitalier de Recherche Clinique national. Cette sélection ouvre au service un financement de 890 000€ pour poursuivre ses recherches sur une stratégie thérapeutique ciblée dans le domaine de la prise en charge de l'Accident Vasculaire Cérébral.

¹Au titre des crédits MERRI (Missions d'Enseignement, de Recherche, de Référence et d'Innovation)

REPÈRES

• **8 postes hospitalo-universitaires** en 2026 répartis dans 3 filières (Endocrino-Diabétologie, Neurologie et Hématologie).

• **150 internes** accueillis chaque semestre

• **1 000 étudiants en santé** formés au sein de l'Institut de Formations Paramédicales du CHSF

• **15 professionnels rattachés à l'Unité de Recherche Clinique** territoriale Île-de-France Sud

Le Groupement Hospitalier de Territoire Île-de-France Sud

Le Centre Hospitalier d'Arpajon, le Centre Hospitalier Sud Essonne (Dourdan – Etampes) et le Centre Hospitalier Sud Francilien se sont engagés en 2016 dans la voie d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), dans le respect de l'autonomie de chaque établissement.

Applicable depuis le 1^{er} juillet 2017, le Projet Médical Partagé du Groupement Hospitalier de Territoire Île-de-France Sud encadre la feuille de route stratégique du groupement. Les établissements membres s'appuient sur ce document directeur pour maintenir et développer une offre publique de santé accessible et de qualité dans le territoire de santé.

Les établissements du GHT Île-de-France Sud collaborent en matière de recherche clinique autour de l'Unité de Recherche Clinique du CHSF et bénéficient du soutien du GIP Génopole dans différentes actions de promotion de l'innovation en santé.

En matière de recherche et d'innovation, l'activité d'investigation des 3 établissements représente 245 études en cours.

Le CHSF et le CHSE développent une activité de promotion. Elle représente au CHSF 14 études en cours (753 patients inclus) et 58 études au CHSE (754 inclusions).

REPÈRES

• **7 Fédérations Inter-Hospitalières** facilitant le recrutement médical et favorisant l'offre de soins de proximité (Cardiologie, Chirurgie ORL/Maxillo-faciale, Endocrino-diabétologie, Neurologie, Oncologie, Pédiatrie et Urologie).

CHSF, établissement support : 4 000 professionnels, 1 156 lits et places.

CHA, Centre hospitalier d'Arpajon : 800 professionnels, 392 lits et places.

CHSE, Centre Hospitalier Sud Essonne : 1 308 professionnels, 583 lits et places.

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France

L'Agence Régionale de Santé Île-de-France a inscrit la stratégie territoriale d'universitarisation dans le Projet Régional de Santé 2023-2025 en partenariat avec la Conférence des Doyens d'Île-de-France.

Cette stratégie vise 3 objectifs :

- **améliorer la qualité des soins,**
- **développer la recherche et la formation,**
- **favoriser l'attractivité de l'Île-de-France pour les étudiants et les professionnels de santé.**

Le Schéma régional de Santé 2023 - 2028 encourage la consolidation des échanges entre établissements producteurs de données de santé et le recueil de données cliniques à des fins de recherche.

Le GHU AP-HP. Université Paris-Saclay

Au sein de l'AP-HP, le GHU AP-HP. Université Paris-Saclay regroupe 6 sites hospitaliers franciliens (hôpitaux Antoine-Béclère à Clamart, Bicêtre au Kremlin-Bicêtre, Paul Brousse à Villejuif, Ambroise-Paré à Boulogne-Billancourt, Raymond Poincaré à Garches, Sainte-Périne à Paris) ainsi que l'hôpital Maritime à Berck (Hauts-de-France).

Lié aux deux UFR santé des Universités Paris Saclay et Versailles Saint Quentin en Yvelines, il est implanté, pour ses sites franciliens, sur 3 territoires de santé de proximité à l'ouest et au sud de la première couronne parisienne (92 Centre, 92 Sud et 94 Ouest).

Il intervient au titre de ses activités de référence et de recours, en lien avec six Groupements Hospitaliers de Territoires qui lui sont associés dans l'Essonne, les Yvelines, le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine.

Le GHU est le siège de :

- **L'IHU Sepsis labellisé en 2023.** Porté par l'Inserm, le CEA, l'AP-HP, l'Université Paris-Saclay et l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et leurs nombreux partenaires industriels et associatifs ;
- **Deux fédérations hospitalo-universitaires (FHU)** portées conjointement par l'AP-HP, l'INSERM et les universités labellisées en 2025 : La FHU Care² sur le développement des thérapies innovantes pour les patients atteints de cancers ou de maladies auto immunes et la FHU André Cournand sur les maladies vasculaires pulmonaires chroniques.

Le Comité local de la recherche biomédicale et en santé (CLRBS) du GHU qui réunit les principaux acteurs de la recherche du territoire et des organismes de recherche associés désignés par l'INSERM, s'est donnée une feuille de route autour de 5 axes majeurs et dans lequel le partenariat avec le CHSF s'inscrit pleinement :

Axe 1 – Conforter la politique de site

Axe 2 – Soutenir, animer et valoriser la recherche clinique à l'échelle du GHU

Axe 3 – Co-construire la recherche participative

Axe 4 – Développer les coopérations territoriales pour la recherche

Axe 5 – Structurer la recherche en cancérologie

REPÈRES

• Le GHU comprend **16 départements médico-universitaires transversaux.**

• **1 882 praticiens dont 240 praticiens hospitalo-universitaires, 749 internes, plus de 10 600 professionnels non médicaux** exercent au sein du GHU, pour un capacitaire de 3 453 lits et 692 places de jour.

• **1 350 étudiants en santé** sont formés au sein des 4 instituts de formation en soins infirmiers et d'aide-soignant du GHU.

• **2 127 publications**, dont 25 de rang A+ et 682 de rang A. 29 322 points SIGAPS.

L'Université Paris-Saclay

Née de la volonté conjuguée d'universités, de grandes écoles et d'organismes de recherche, l'Université Paris-Saclay compte parmi les grandes universités européennes et mondiales, couvrant les secteurs des Sciences et Ingénierie, des Sciences de la Vie et Santé, et des Sciences Humaines et Sociales.

Sa politique scientifique associe étroitement recherche et innovation, et s'exprime à la fois en sciences fondamentales et en sciences appliquées pour répondre aux grands enjeux sociétaux. Du premier cycle au doctorat, en passant par des programmes de grandes écoles, l'Université Paris-Saclay déploie une offre de formation sur un large spectre de disciplines, au service de la réussite étudiante et de l'insertion professionnelle. Elle prépare les étudiants à une société en pleine mutation, où l'esprit critique, l'agilité et la capacité à renouveler ses compétences sont clés.

L'Université Paris-Saclay propose également un riche programme de formations tout au long de la vie. Située au sud de Paris sur un vaste territoire, l'Université Paris-Saclay bénéficie d'une position géographique favorisant à la fois sa visibilité internationale et des liens étroits avec ses partenaires socio-économiques - grands groupes industriels, PME, start-up, collectivités territoriales, associations...

www.universite-paris-saclay.fr



Le Département de l'Essonne et l'Agglomération Grand Paris Sud

Les collectivités territoriales de l'Essonne accompagnent et soutiennent l'innovation à l'hôpital. Ce partenariat a permis d'introduire la **chirurgie robotique** en 2023 au bloc opératoire du Centre Hospitalier Sud Francilien avec l'acquisition d'un robot d'une valeur de 3,3M€. Cet **équipement de pointe, unique à ce jour dans un établissement public de l'Essonne, a été co-financé à hauteur de 15%** par les deux collectivités avec le soutien de la Ville d'Evry-Courcouronnes.

En parallèle, les collectivités territoriales de l'Essonne veillent à apporter leur concours au développement des postes hospitalo-universitaires. **L'Agglomération Grand Paris Sud s'investit dans cette démarche depuis 2020 avec une subvention annuelle de 40 000€**, renouvelée sur la période de l'accord-cadre. De 2026 à 2030, **le Département de l'Essonne consacrera un investissement pluriannuel équivalent (soit 200 000€ au total)** au co-financement des nouveaux postes hospitalo-universitaires.

Ces investissements soutiennent l'attractivité médicale de l'hôpital public dans un département marqué par une baisse de 14% des effectifs de médecins généralistes observée ces 8 dernières années (source CPAM 91 - 2025).

CONTACTS PRESSE

- CHSF

01 61 69 81 57

marie.caujolle@chsf.fr

- ARS ÎLE-DE-FRANCE

06 58 27 35 61

robin.naoun@ars.sante.fr

- AP-HP

01 40 27 37 32

service.presse@aphp.fr

- UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

01 69 15 55 91

gaelle.degrez@universite-paris-saclay.fr

- DÉPARTEMENT

DE L'ESSONNE

07 72 36 72 86

berobert@cd-essonne.fr

- AGGLOMÉRATION

GRAND PARIS SUD

06 23 29 01 56

g.tallon@grandparissud.fr

ENGAGÉS ET UNIS POUR VOTRE SANTÉ

SOIGNER | ACCOMPAGNER | INNOVER

